

Cette assemblée communale ordinaire a été convoquée par le journal officiel n° 41 du 23 novembre 2016, ainsi que par l'info communale distribuée dans tous les ménages. Une convocation a également été posée au panneau d'affichage public.

Ordre du jour :

1. Adopter le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 17.10.2016.
2. Présenter, discuter et adopter le crédit de Fr. 4'000'000.00 pour l'aménagement d'une déchèterie régionale avec écopoints communaux, points d'appui et écomobile.
3. Présenter, discuter et adopter le budget 2017, la quotité d'impôts, les différentes taxes communales et les prix de vente des parcelles viabilisées du ban de Mervelier.
4. Divers.

La présidente Béatrice Kottelat ouvre l'assemblée à 20h00 et remercie les personnes présentes.

Nomination des scrutateurs

Les scrutateurs suivants sont proposés et acceptés à l'unanimité par une levée de main :

- Jean-Louis Juillerat
- Antoine Bron

Il y a 19 personnes présentes sur les 404 ayants droit dans notre commune.

1. Adopter le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 17.10.2016.

Au vote à main levée, l'assemblée l'adopte à l'unanimité par une levée de main sans aucune modification.

2. Présenter, discuter et adopter le crédit de Fr. 4'000'000.00 pour l'aménagement d'une déchèterie régionale avec écopoints communaux, points d'appui et écomobile.

Rapporteur : Jean-Paul Bloque

L'assemblée des délégués du SEOD du 15 septembre 2016 a approuvé le projet de déchèterie régionale avec écopoints communaux, points d'appui et écomobile, ainsi que le crédit de Fr. 4'000'000.00 destiné à sa réalisation, sous réserve de l'accord des communes.



La déchèterie régionale d'Yverdon

Situation actuelle

- Chaque commune gère ses déchets valorisables selon la législation fédérale et cantonale en vigueur. Elles procèdent de manières diverses avec pour conséquence de grandes différences dans le calcul des coûts entre les communes.
- Les centres de ramassage communaux sont très différents les uns des autres et ne permettent aucune économie d'échelle.

- Les déchets collectés ne sont souvent pas suffisants pour générer des prix de reprise intéressants.
- Les heures de dépôt sont limitées.

Nouvelle situation avec la déchèterie régionale

- La déchèterie régionale propose une formule moderne et professionnelle de prise en charge des déchets pour l'ensemble des communes. Les habitants pourront déposer une quinzaine de sortes de déchets à tout moment en profitant de leurs déplacements (professionnels, achats, etc) pour déposer leurs déchets.
- Le système de déchèterie régionale comprend des écopoints communaux pour la récolte de cinq déchets (verre, papier/carton, alu, fer-blanc, huiles), des points d'appui supplémentaires pour la récolte de déchets particuliers (par exemples plastiques agricoles, manifestations, stockages intermédiaires, etc.) et un EcoMobile (ramassage sur demande dans des cas particuliers).
- L'accueil des usagers et le traitement des déchets sont assurés par des professionnels six jours sur sept.
- Le volume et la qualité des déchets commercialisables augmentent.
- La déchèterie régionale offre diverses synergies dans des domaines tels que la promotion commune en faveur des déchets recyclables, l'information à la population et le partage des coûts d'infrastructure.
- Pour la plupart des communes, la création de la déchèterie permet de réaliser des économies dans le domaine de la gestion des déchets.
- Les écopoints communaux assurent une collecte de proximité pour cinq déchets. Le SEOD prend en charge les diverses prestations des écopoints. Il fournit, entretient et vide les bennes, organise les transports et valorise les matières récoltées.
- Plus de 100 déchèteries régionales sont en fonction en Suisse ; elles bénéficient de taux de satisfaction de la population variant entre 85 et 100%.
- Les communes disposent d'une certaine souplesse concernant leur participation, notamment pour la poursuite des activités de leurs centres de ramassage actuels et pour la détermination des déchets acceptés dans les écopoints. Les communes qui ne souhaitent pas adhérer au projet dès le départ pourront le rejoindre plus tard.

Descriptif du projet

- L'implantation de la déchèterie régionale est prévue à l'entrée nord-est de Courtételle sur une surface de base de 3'538 m². L'activité de la déchèterie est conforme à la zone régie par un plan spécial.
- Les écopoints communaux sont généralement basés sur les centres de ramassage actuels.

Demande de crédit

La demande de crédit de 4 millions de francs concerne:

- | | | |
|---|-----|--------------|
| • Le bâtiment de la déchèterie régionale : | Fr. | 1'900'000.00 |
| • Les équipements (bennes, conteneurs, véhicules) : | Fr. | 1'510'000.00 |
| • Le terrain : | Fr. | 590'000.00 |

Le montant sera financé par emprunt, sous déduction des fonds propres du SEOD, ainsi que de la subvention cantonale. A ce stade du développement du projet, le plan de financement peut être résumé comme suit :

Selon le courrier de l'Office de l'Environnement du 15 septembre 2016, la subvention cantonale pourrait atteindre Fr. 1'020'000.00, selon le nombre et la capacité économique et financière des communes qui adhéreront. Le montant à prélever sur les fonds propres sera déterminé par l'assemblée des délégués ultérieurement, lorsque le nombre de communes qui adhèrent sera connu et lorsque les besoins financiers des autres projets (biogaz, extension de la décharge) seront également connus. Le prélèvement minimum sera de Fr. 1'830'000 provenant de la provision en faveur des projets des communes du SEOD.

Le SEOD ne se lancera dans les travaux de construction que si 62% de la population du district est concernée, ce qui représente selon les statistiques 2015 un total de 23'454 habitants. Avec ce seuil, les prestations de la déchèterie coûteront Fr. 27.00 par an et par habitant, montant couvert par la taxe de base.

Préavis du comité et de l'assemblée du SEOD

Au cours de sa séance du 16 juin 2016, le comité du SEOD a préavisé favorablement le projet de déchèterie régionale. L'assemblée des délégués l'a approuvé le 15 septembre 2016. Considérant que la déchèterie régionale constitue une solution d'avenir pour les vingt prochaines années au moins, il recommande aux 22 communes membres d'accepter le projet et d'adhérer à la déchèterie régionale.

QUESTIONS

- Dominique Beuchat souhaite savoir si les déchets tels que « ferraille » ou « encombrants » seront collectés sur le site de Mervelier. Le Comité du SEOD répond négativement, 5 déchets seront collectés sur place, pour le reste, les communes peuvent installer des bennes pour d'autres déchets mais à leurs frais.
- Dominique Beuchat souhaite que le comité du SEOD soit clair avec les citoyens en informant également des inconvénients de ce projet.
- Antoine Bron souhaite savoir quelles solutions sont prévues pour les citoyens qui ne peuvent pas se déplacer ?
- Denis Jobin demande qu'advienne le Tritout de Vicques ? Le Tritout sera l'écopoint de la commune de Val Terbi.
- Denis Jobin souhaite savoir quelle est la position de la commune de Courtételle. Le comité du SEOD explique que le PS de la commune est contre le projet. Ce projet est construit sur un terrain privé, il fera l'objet d'un dépôt public pour le permis de construire.
- Jean Charmillot souhaite savoir si la déchetterie régionale récupérera les plastics ? Tout n'est pas encore décidé. Actuellement, une partie des plastics est incinérée. Le but est de valoriser au maximum.
- Joël Tschannen souhaite savoir si le coût des Fr. 27.00 par personne est réel ? Le comité répond positivement.
- Christelle Juillerat soutient ce projet mais regrette l'éloignement du site.
- Le PET sera toujours récupéré dans les points de vente mais plus dans les écopoints.
- Jean-Paul Bloque pense qu'il faudrait différencier les tarifs communaux par rapport à l'éloignement du site principal.
- Jean-Paul Bloque souhaite connaître les heures d'ouverture de la déchetterie. Le comité répond que ce n'est pas encore décidé.
- Etienne Chételat stipule que 5 déchets seront collectés à Mervelier mais dans 10 ans ? Le comité répond que des engagements seront signés.
- Julien Froidevaux souhaite savoir s'il y a un monopole des déchets repris ? Le comité répond négativement.
- Christelle Juillerat demande si une solution est trouvée pour les personnes à faible mobilité. Le Comité répond qu'un écomobile sera existant sur demande, mais payant.
- Antoine Bron souhaite que le PET soit collecté à Mervelier. Le comité répond négativement.

Au vote à main levée, l'assemblée adopte par 11 « OUI » contre 8 « abstention » le crédit de Fr. 4'000'000.00 pour l'aménagement d'une déchetterie régionale avec écopoints communaux, points d'appui et écomobile.

3. Présenter, discuter et adopter le budget 2017, la quotité d'impôts, les différentes taxes communales et les prix de vente des parcelles viabilisées du ban de Mervelier.

Rapporteur : Julien Froidevaux

Le Conseil communal propose d'accepter le budget de fonctionnement municipal 2017, déficitaire de Fr. 42'603.00.

Budget municipal 2017

Rubriques	Charges		Produits	
	Budget 2017	Budget 2016	Budget 2017	Budget 2016
Administration	214'750.00	189'150.00	68'300.00	58'900.00
Travaux publics	126'100.00	102'100.00	100'500.00	92'500.00
Affaires juridiques	10'180.00	10'680.00	6'600.00	5'960.00
Instruction / formation	677'100.00	705'600.00	25'700.00	23'300.00
Aide sociale	356'633.00	345'200.00	4'200.00	4'200.00
Economie publique	26'100.00	25'100.00	0.00	2'000.00
Finances	228'350.00	237'350.00	56'015.00	55'895.00
Impositions	30'600.00	36'000.00	1'367'895.00	1'369'723.00
Enlèvement des déchets	49'500.00	49'200.00	49'500.00	49'200.00
Inhumations	6'000.00	22'000.00	3'500.00	2'500.00
Service du feu	11'500.00	16'700.00	12'000.00	12'000.00
Epuration	46'000.00	46'000.00	46'000.00	46'000.00
Totaux	1'782'813.00	1'785'080.00	1'740'210.00	1'722'178.00
Excédent de charges	42'603.00	62'902.00		

Les autorités communales proposent de conserver la **quotité d'impôt actuelle, soit 2,25**.

Les taxes communales et les prix de vente des parcelles communales restent inchangés.

Le Conseil communal propose également d'accepter le budget de fonctionnement bourgeois 2017 qui se solde par un **déficit de Fr. 12'600.00.**

Budget bourgeois 2017

Rubriques	Charges		Produits	
	Budget 2017	Budget 2016	Budget 2017	Budget 2016
Administration	24'600.00	24'600.00	200.00	200.00
Travaux publics	12'100.00	12'100.00	5'000.00	5'000.00
Finances	37'200.00	60'200.00	56'100.00	83'100.00
Totaux	73'900.00	96'900.00	61'300.00	88'300.00
Excédent de charges	12'600.00	8'600.00		

QUESTIONS

- Antoine Bron souhaite savoir pourquoi la commune de Mervelier a des taxes plus hautes que les autres communes de la région concernant l'épuration des eaux ? Jean-Paul Bloque répond que les autres communes devront augmenter leur taxe car des travaux sont à prévoir.
- Dominique Beuchat propose à l'assemblée de diminuer la taxe immobilière de Fr. 1.30 à Fr. 1.20.
L'assemblée se prononce sur cette proposition :
 - 12 personnes sont « contre » cette proposition, 3 personnes sont « pour » et 3 « abstention ».

Au vote à main levée, l'assemblée adopte à l'unanimité la quotité d'impôts, les différentes taxes communales 2017 et les prix de vente des parcelles communales.

Au vote à main levée, l'assemblée adopte à l'unanimité le budget municipal 2017.

Au vote à main levée, l'assemblée adopte à l'unanimité le budget bourgeois 2017.

4. Divers.

CHEMIN GRAVALONNE

Le Conseil communal aura peut-être une opportunité avec la commune de la Scheulte concernant la réfection de ce chemin. En effet, la commune de la Scheulte a un subventionnement de 98% concernant la réfection de leurs chemins (aménagement foncier). Ce projet est en discussion.

CHEMIN SOUS CHAUMONT

Une demande est également faite afin d'entretenir ce chemin.

Il ne faut pas oublier que la commune a voulu faire un remaniement parcellaire qui a été refusé par les agriculteurs.

Martine Brêchet souhaite de belles fêtes de fin d'année à toute la population. Elle remercie également l'ensemble des autorités communales.

La parole n'étant plus utilisée, la Présidente, Madame Béatrice Kottelat, lève l'assemblée à 22h20 devant 19 personnes présentes.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

PRESIDENTE
Béatrice Kottelat

SECRETAIRE
Alexandra Wingeier